



## DÉTAIL DES FRAIS 2024-2025

<b>Heures d'enseignement :</b>	AM — 8h10 à 12h20 / PM — 13h20 à 15h25
<b>Service de supervision :</b>	Matin — 7h30 à 8h10 / Midi — 12h20 à 13h20
<b>Service de garde (facultatif) :</b>	Soir — 15h25 à 17h30
<b>Service de supervision d'étude et de devoirs* (facultatif):</b>	Soir — 15h25 à 16h30

*\* service disponible dès la 2<sup>e</sup> année ou avant selon l'autonomie de l'enfant.  
Suite à cette heure d'étude, les élèves sont directement dirigés vers le service de garde disponible jusqu'à 17h30*

**Frais d'étude de dossier :** **50.00\$**  
Ces frais sont payables une seule fois au moment de la demande d'admission d'un nouvel élève.

**Droits d'inscription annuels :** **200.00\$**  
L'inscription d'un élève admis par l'École Les Jeunes Explorateurs est considérée comme valide lorsque les droits d'inscription annuels ont été acquittés. Ces droits ne sont pas remboursables et s'appliquent à chaque enfant inscrit.

**Droits de scolarité annuels :** **8 000.00\$**

Frais de scolarité <u>incluant les activités du vendredi*</u> :	6 150.00\$
<i>(* n'incluent pas les sorties exceptionnelles comme les 2 jours à Jouvence)</i>	
Frais de supervision :	1 800.00\$
<i>(Ces frais incluent la surveillance du matin et du midi.)</i>	
Cotisation à la FEEP :	25.00\$
<i>(Fédération des Établissements d'Enseignement Privé)</i>	
Cotisation à la FONDATION école les jeunes explorateurs:	25.00\$

### Autres frais :

- **Uniforme** : En fonction des besoins, l'achat des différents vêtements se fait directement auprès de la compagnie Top Marks ([www.topmarks.ca](http://www.topmarks.ca)). Et Mara.B pour les uniformes sportifs.
- **Manuels et fournitures scolaires\*\*\*** : Le coût des manuels et fournitures scolaires facturé par l'École varie de 200\$ à 300\$ selon le niveau et sera porté au compte. (*payable en octobre*) Une liste des fournitures scolaires de base (crayons, ciseaux, etc.) à acheter en magasin est également envoyée au cours de l'été.
- Des frais d'administration de 15\$ seront facturés pour tout chèque refusé par l'établissement bancaire.

### Modalités de paiement :

Les paiements pour l'année 2024-2025 se feront lors de la première réunion à la fin du mois d'août 2024, par chèques postdatés au nom de l'École Les Jeunes Explorateurs. Merci d'identifier le nom de votre enfant ou de vos enfants au bas des chèques.

1 <sup>er</sup> versement :	1 <sup>er</sup> septembre 2024	1 600\$
2 <sup>e</sup> versement :	1 <sup>er</sup> novembre 2024	1 600\$
3 <sup>e</sup> versement :	1 <sup>er</sup> janvier 2025	1 600\$
4 <sup>e</sup> versement :	1 <sup>er</sup> mars 2025	1 600\$
5 <sup>e</sup> versement :	1 <sup>er</sup> mai 2025	1 600\$

OU

1 <sup>er</sup> versement :	1 <sup>er</sup> septembre 2024	4 000\$
2 <sup>e</sup> versement :	1 <sup>er</sup> février 2025	4 000\$

### Frais facultatifs :

Service de garde après l'école : **8\$ / jour**  
Supervision d'études et de devoirs : **12\$ / jour**  
*(Ce service est d'une durée de 60 minutes et inclut également les frais du service de garde jusqu'à 17h30)*